

Notification 2025/031

17 novembre 2025

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### Nomination de candidats

#### **Au poste de conseiller nommé par la COP dans les domaines des espèces envahissantes, des maladies, des animaux sauvages, des insectes, et des parasites et mauvaises herbes marins**

Par la présente notification, le Secrétariat sollicite des candidatures pour le poste de conseiller nommé par la COP dans le domaine des espèces envahissantes, des maladies, des animaux sauvages, des insectes et des parasites et mauvaises herbes marins.

La conseillère nommée par la COP pour ce domaine, Mme Ruth Cromie, a informé le Secrétariat qu'elle ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat pour la période intersessionnelle entre la COP15 et la COP16.

Au cours des deux derniers triennats, ce poste s'est concentré sur la santé de la faune sauvage, le conseiller nommé par la COP présidant le groupe de travail du Conseil scientifique sur la santé de la faune sauvage et dirigeant les travaux sur la grippe aviaire. Étant donné que l'accent mis sur la santé de la faune sauvage devrait se poursuivre après la COP15, les candidats doivent démontrer leur expertise dans ce domaine.

Le mandat générique pour conseillers nommés par la COP est joint à la présente notification. Les Parties sont invitées à soumettre des nominations par écrit au Secrétariat, à l'adresse [cms-secretariat@un.org](mailto:cms-secretariat@un.org), avant le **11 décembre 2025**. Les candidats ne doivent pas nécessairement être ressortissants de la Partie soumettant la candidature, ni même d'une Partie à la CMS. Les candidats doivent être des experts internationalement reconnus dans le domaine qu'il leur est proposé de couvrir en tant que Conseiller nommé par la COP. Les candidatures doivent comprendre une déclaration justifiant la candidature, un curriculum vitae (voir le format à l'annexe 2 de la présente notification), ainsi qu'une déclaration par laquelle le candidat déclare qu'il est prêt à accepter la nomination s'il est sélectionné. Les nominations couvriront la période intersessions entre la COP15 (mars 2025) et la COP16. Elles sont normalement renouvelées par chaque réunion ultérieure de la COP pour la période intersessions suivante, sous réserve de la confirmation du domaine correspondant parmi ceux qui seront couverts par les conseillers nommés par la COP.

Étant donné que les conseillers nommés par la COP sont généralement appelés à coordonner et/ou à présider des groupes de travail lors des réunions du Conseil scientifique de la CMS, qui se déroulent normalement en anglais sans interprétation simultanée, une bonne maîtrise de l'anglais est jugée nécessaire pour entreprendre efficacement cette tâche. La connaissance des autres langues de travail du Conseil scientifique (français, espagnol) serait un atout.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

Le poste de conseiller nommé par la COP n'est pas rémunéré. Conformément aux règles et politiques actuellement en vigueur, et sous réserve de la disponibilité des ressources, le Secrétariat couvrira les frais de voyage et de séjour liés à la participation des Conseillers nommés par la COP aux réunions du Comité de session du Conseil scientifique (normalement deux pendant la période intersessions entre deux réunions de la COP) et de la COP (normalement une réunion par triennium).

Le Secrétariat compilera toutes les candidatures reçues et les mettra à la disposition de la COP15 pour examen. Avant la COP15, le Comité de session consultera les nominations reçues en vue de formuler ses recommandations sur la sélection des candidats à la COP.

Pour plus d'informations ou de précisions sur les domaines d'activité des conseillers nommés par la COP et le processus de nomination, veuillez contacter le Secrétariat de la CMS, [cms-secretariat@un.org](mailto:cms-secretariat@un.org).

## MANDAT INDICATIF POUR LES CONSEILLERS NOMMÉS PAR LA COP

### Fonctions et responsabilités

- Contribuer au travail du Conseil scientifique (ScC) et de son Comité de session (ScC-SC) en aidant à :
  - Identifier et formuler des propositions/recommandations pour adresser la conservation des espèces migratrices, notamment dans le domaine pour lequel il/elle a été nommé(e), le cas échéant par l'élaboration de projets de Résolution ou de Décision à soumettre à la Conférence des Parties (COP) pour examen, ou par la révision des Résolutions et Décisions pertinentes existantes ;
  - Coopérer avec le Secrétariat et le Président du ScC sur la mise en œuvre des Décisions de la COP et d'éléments du programme de travail du ScC-SC concernant le domaine pour lequel il/elle a été nommé(e) ;
  - Identifier des espèces pouvant figurer aux Annexes de la CMS, et dans le cas échéant, aider les Parties à rédiger des propositions d'amendement des Annexes pour être soumis à l'examen de la COP ;
  - Aider et, le cas échéant, promouvoir l'élaboration de propositions d'actions concertées sur les espèces inscrites à la CMS à soumettre au ScC pour examen et à la COP pour approbation ;
  - Contribuer à la préparation et à la mise à jour régulière de rapports sur le statut de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS,
  - Faire rapport au ScC sur le progrès du travail réalisé dans d'autres organisations pour lesquelles il/elle a été désigné(e) comme étant le point focal au sein du ScC ;
  - Participer à des groupes de travail *ad hoc* établis au sein du ScC afin d'aborder des questions spécifiques.
- Conseiller le Secrétariat sur la pertinence des propositions de projets à financer par la CMS, et l'évaluation technique des résultats des projets approuvés, notamment pour le domaine pour lequel il/elle a été nommé(e).
- Participer à des réunions du ScC-SC de la CMS (recevant un soutien financier de la CMS pour les frais de voyage et de séjour, si nécessaire) – normalement deux réunions en trois ans – et agir comme Président du groupe de travail pertinent qu'il soit taxonomique ou thématique, si nécessaire.
- Sur demande, participer aux réunions de la Conférence des Parties (recevant un soutien financier pour les frais de voyage et de séjour, si nécessaire) – normalement une réunion tous les trois ans.

### Compétences linguistiques

Les langues de travail du Conseil scientifique sont l'anglais, le français et l'espagnol. Comme les conseillers nommés par la Conférence sont souvent appelés à présider des groupes de travail lors de réunions fonctionnant sans interprétation simultanée, une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire. La connaissance d'autres langues de travail du Conseil serait un atout.

## CONSEILLER NOMMÉ PAR LA COP DE LA CMS

### PROFIL DU CANDIDAT

*Ce profil de candidat est destiné à être inclus dans les documents soumis à l'examen du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties de la CMS. Il sera traduit dans les trois langues de travail de la Convention (anglais, français, espagnol) et publié sur le site web de la CMS.*

*Les candidats sont invités à :*

- Remplir ce profil de candidat (deux pages maximum). Il est recommandé d'utiliser des entrées brèves et des points clés dans la mesure du possible, en mettant l'accent sur l'expérience la plus pertinente pour la conservation des espèces migratrices et le domaine spécifique.*
- Une liste complète des publications et un CV complet peuvent être joints séparément. Ils ne sont pas obligatoires et seront mis à la disposition des Parties dans la langue originale, mais ne seront pas traduits.*

#### INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

**Conseiller nommé par la COP de la CMS pour les espèces envahissantes, les maladies, les animaux sauvages, les insectes, les parasites et mauvaises herbes marins**

<b>Nom du/de la candidat(e)</b>	
<b>Adresse courriel</b>	
<b>Affiliation : nom et adresse de l'employeur / organisation actuel(le)</b>	
<b>Langues – courant à l'oral et à l'écrit</b>	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol
<b>Langues – connaissances de base</b>	<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol

#### QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

**Qualifications : formation / titre universitaire (50 mots maximum)**

**Expérience pertinente dans le domaine relevant spécifiquement du poste de conseiller (200 mots maximum)**

**Expérience en matière de politique internationale : collaboration avec la CMS ou d'autres accords et organisations multilatéraux sur l'environnement (200 mots maximum)**

**Publications pertinentes / ResearchGate / Lien ORCID (200 mots maximum)**